

## **REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUILLET 2025**

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, je soussigné donne avis public que :

La séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le 14 juillet 2025 à 19h, au 629, boulevard Perron et sur le web, est reportée et se tiendra le 15 juillet 2025 à 19h au même endroit.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 14 juillet 2025



Antoine Audet  
Directeur général et greffier-trésorier

(Publication sur le site internet de la Ville et sur le babillard de l'hôtel de ville, le 14 juillet 2025)